

A Caen, le 4 mai 2020

RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE NORMANDIE  
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE NORMANDIE  
CHANCELIERÈ DES UNIVERSITÉS

Mesdames et messieurs les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap,

Depuis le début de la crise sanitaire, vous vous êtes fortement mobilisés, aux côtés des autres membres des équipes éducatives, pour accompagner les élèves en situation de handicap et je tiens à vous en remercier.

Le Président de la République a annoncé le 13 avril la réouverture progressive des écoles et des établissements scolaires à partir du lundi 11 mai.

**Rectorat**

**Cabinet**

Le ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse en a précisé le cadre.

Téléphone  
02.31.30.15.92

Les élèves en situation de handicap ont particulièrement besoin de retrouver, lorsque c'est possible, le chemin de leur classe. La note du conseil scientifique datée du 24 avril 2020 indique que les élèves bénéficiant de notifications de la M.D.P.H. doivent être accueillis dans les mêmes conditions de sécurité sanitaires que les autres enfants.

Courriel :  
[ce.cabinet@ac-normandie.fr](mailto:ce.cabinet@ac-normandie.fr)

C'est pourquoi dès le lundi 11 mai, je vous invite à rejoindre votre école ou établissement habituel afin de bénéficier, comme toute l'équipe éducative, de la formation aux consignes sanitaires et de préparer le retour des élèves dans les classes.

168 rue Caponière  
BP 46184  
14061 CAEN CEDEX  
Site web :  
[www.ac.caen.fr](http://www.ac.caen.fr)

La scolarisation d'un élève en situation de handicap nécessite une réflexion particulière de toute l'équipe éducative dans ce contexte particulier.

Je vous serais donc reconnaissante d'engager avec toute l'équipe éducative, avec le directeur de l'école ou le chef d'établissement ou le coordonnateur de PIAL, un travail destiné à anticiper les conditions particulières dans lesquelles le ou les élèves que vous suivez habituellement peuvent suivre les cours en présentiel.

Une fois cette réflexion achevée et partagée avec la famille de l'élève, vous pourrez préparer avec l'équipe éducative son retour en classe.

Comme vous le savez, le retour à l'école de tous les élèves s'effectue sur la base du volontariat des familles.

En cas d'absence des élèves que vous suivez ou d'impossibilité manifeste de faire coïncider les besoins particuliers de ces élèves avec les consignes sanitaires, vous pourrez être conduit à accompagner un ou plusieurs autres élèves à besoins particuliers.



Dans chacun de ces cas, votre aide sera particulièrement précieuse pour la réussite de l'inclusion scolaire.

Je vous remercie sincèrement et vous félicite pour votre mobilisation lors de cette crise sanitaire.

Je vous réitère mon souhait de bonne santé pour vous et vos proches.

2/2

Rectrice de la région académique Normandie  
Rectrice de l'académie de Normandie  
Chancelière des Universités

Christine GAVINI-CHEVET